

## **Journée des maires d'Ille-et-Vilaine du 9 juin 2026**

M. le préfet, Madame la Sénatrice, M. le Sénateur, MM. les sous-préfets,

Mmes et MM. les maires et élus, Mmes et MM. les chefs de services, Mmes et MM.

Je tiens tout d'abord, M. le Préfet, M. le Secrétaire général, à vous remercier de m'avoir proposé d'intervenir, comme la présidente de la chambre régionale des comptes et les procureurs de la République, lors de de cette journée de rencontre et d'échanges entre les maires et les services départementaux de l'Etat.

Dans les sept minutes qui me sont imparties, je vais tenter de vous présenter brièvement le tribunal administratif de Rennes, l'un des 31 TA métropolitains. Calqué sur celui de la région Bretagne, son ressort couvre les 4 départements de la région, soit une population de 3, 4 millions d'habitants et 1200 communes. C'est une juridiction de près de 70 personnes, dont 31 magistrats et 35 agents de greffe.

Le TA de Rennes est composé de six chambres. Une chambre se consacre aux dossiers urgents. Deux sont en charge des contentieux de l'urbanisme et de l'environnement. Les contentieux de la fonction publique sont répartis entre trois chambres. Par ailleurs, un pôle a été constitué pour traiter les contentieux sociaux (RSA, APL ...).

Le département de l'Ille-et-Vilaine (un tiers de la population de la région) occupe une place importante pour le TA de Rennes, dans la mesure où c'est son principal pourvoyeur de requêtes. En effet, en 2025, 43 % des requêtes enregistrées provenaient de ce département. Il représente aussi 55 % des requêtes dans le contentieux des étrangers et un quart de celles introduites en urbanisme et environnement. Un bon tiers des contentieux de la fonction publique provient du département de l'Ille-et-Vilaine, tout comme 30 % des contentieux sociaux et 36 % des contentieux des collectivités territoriales.

En vous priant de bien vouloir m'excuser de vous assener ces chiffres, il me paraît cependant opportun de vous présenter les grandes données statistiques relatives au TA de Rennes, qui sont utiles pour comprendre son fonctionnement et les redoutables défis auxquels il est confronté, parmi lesquels l'entrée en vigueur du pacte asile immigration dans trois jours n'est pas le moindre.

Sur les 12 derniers mois, ce sont 9000 requêtes qui ont été enregistrées au TA de Rennes, en augmentation de 6 %. Sur la même période 7500 jugements ont été rendus. En deux ans, le nombre de requêtes enregistrées s'est accru de 2500 (+ 38 %). Dans ces conditions, les requêtes en instance de traitement atteignent le chiffre vertigineux de 9300, dont 15 % ont été enregistrés il y a plus de deux ans. Le délai moyen de jugement d'une affaire est de 17 mois et de 10 mois si l'on prend en compte les référés. Chaque magistrat rend 270 jugements par an. Notre taux d'appel est de 17 %, ce qui signifie que 83 % des jugements rendus par le tribunal sont définitifs. Sur les 17 % de jugements faisant l'objet d'un appel, 82 % sont confirmés.

Le contentieux des étrangers représente environ un tiers des requêtes enregistrées au tribunal (à comparer aux 46 % des TA de métropole). Il faut ensuite signaler trois contentieux qui génèrent chacun entre 10 et 12 % des entrées du tribunal : le contentieux de la fonction publique, le contentieux social et le contentieux de l'urbanisme et de l'environnement. Ces deux derniers contentieux ont en Bretagne une singularité qu'il faut souligner : ils représentent le double de la moyenne nationale. Les contentieux fiscaux, de la police, de l'éducation et du logement contribuent chacun pour environ 5 % du total des requêtes enregistrées au tribunal.

En 2025, plus de 1300 dossiers ont été traités en référé (procédures d'urgence) au cours de 176 audiences, dans un délai moyen de 18 jours. L'augmentation conséquente des requêtes en urgence a nécessité d'affecter un troisième juge dans cette chambre de l'urgence.

Je ne peux pas, en cette période, ne pas évoquer le contentieux électoral. Ce sont au total 142 requêtes dont le tribunal a été saisi (il y en avait eu 250 en 2020 et 2014). Elles sont quasiment toutes jugées ou en cours de notification. 4 annulations d'élections ont été prononcées à ce jour. Il reste une protestation qui sera jugée après que la commission nationale des comptes de campagne se soit prononcée.

Le tribunal va probablement être saisi des contestations portant sur l'élection des députés sénatoriaux. Il dispose de trois jours pour se prononcer.

L'activité du TA de Rennes comporte aussi un aspect médiation sur lequel je tiens tout particulièrement à appeler votre attention. Cette procédure alternative de règlement des litiges permet de co-construire, relativement rapidement, avec l'aide d'un médiateur, des solutions recueillant l'assentiment de toutes les parties. Le tribunal, avec leur accord, engage des médiations dans des secteurs aussi divers que les marchés, l'urbanisme, la fonction publique ... En 2025, sur les 71 médiations terminées, 40 % ont abouti à un accord. Au cours de cette année, une centaine de médiations ont été enregistrées.

Je souhaite aussi profiter de la parole qui m'est donnée pour évoquer une autre activité, non contentieuse et relativement méconnue du tribunal administratif, qu'il exerce pourtant depuis plus de 40 ans : il s'agit de son rôle en matière d'enquêtes publiques. Si le président du tribunal administratif, ou son délégué, désigne les commissaires enquêteurs, il intervient aussi dans le processus de recrutement et de formation, en lien avec les préfetures et la DREAL. En 2025, 309 commissaires enquêteurs ont été désignés, soit une augmentation de 40 %. Le tribunal travaille avec une équipe de 110 commissaires enquêteurs. Le délai de 15 jours pour les désigner n'est pas toujours respecté compte tenu de leur nombre insuffisant. Chaque année, avant fin août, une campagne de recrutement est organisée, en lien avec les quatre préfetures. Ces fonctions exigent disponibilité, sens du contact et capacités rédactionnelles. Vous trouverez plus d'informations sur le site internet du tribunal et de la préfeture, si vous souhaitez relayer cette campagne.

Si vous êtes intéressés par l'activité du tribunal, je vous invite à découvrir son site internet, sur lequel figure notamment sa lettre de jurisprudence. Elle paraît deux fois par an et contient une sélection des principaux jugements rendus par le tribunal administratif, parfois commentés par des enseignants des facultés de droit de Rennes, Brest et Vannes. Le tribunal est également présent sur LinkedIn.

Enfin, je ne résiste pas au plaisir de vous dire que le tribunal administratif de Rennes n'oublie pas son histoire, qui est intimement liée à celle de la Bretagne. Il célèbrera le 9 octobre 2026, lors d'un colloque organisé à la faculté de droit de Rennes, le centenaire de la création du conseil de préfeture interdépartemental de Rennes, ancêtre de la juridiction que j'ai l'honneur de présider. Les élus intéressés y sont invités. Je vous remercie pour votre attention.